



15ème législature

| | | |
|---|---|--|
| Question N° : 26907 | De Mme Emmanuelle Ménard (Non inscrit - Hérault) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse | | Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et sports |
| Rubrique >enseignement | Tête d'analyse >Pour l'enseignement du français plutôt que les langues d'origine | Analyse > Pour l'enseignement du français plutôt que les langues d'origine. |
| Question publiée au JO le : 25/02/2020 Réponse publiée au JO le : 12/01/2021 page : 248 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 | | |

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'avenir de l'enseignement de certaines langues étrangères avec la fin annoncée du dispositif des cours d'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO) pour la rentrée 2020. En effet, le mardi 18 février 2020, le Président de la République a déclaré « les ELCO seront partout supprimés sur le sol de la République » avant d'ajouter « mais nous ouvrirons et financerons des postes pour des EILE » (Enseignements internationaux de langues étrangères). Ces ELCO avaient pour but de favoriser le retour au pays d'origine des enfants d'immigrés. Aujourd'hui, ce dispositif s'adresse à des enfants de deuxième, troisième voire quatrième génération dont les parents n'ont nullement pour objectif de retourner dans leur pays d'origine. Or, même s'ils sont officiellement ouverts à tous les élèves, quelle que soit leur nationalité ou leur origine, il n'en est rien dans les faits. De nombreuses voix se sont élevées contre un dispositif qui semble contribuer au phénomène de communautarisme et même de séparatisme d'une partie des citoyens français. Mme la députée en a d'ailleurs réclamé - à plusieurs reprises - la suppression auprès du ministre de l'éducation nationale depuis deux ans et demi. Déjà, en 2016, Murat Erpuyan, professeur de turc depuis plus de 20 ans, déclarait : « Il existe une sérieuse suspicion... que les Elco sont choisis parmi les fonctionnaires dévoués au pouvoir qui veut garder la main sur la communauté turque de France ». Une appréciation partagée par le Haut conseil à l'intégration qui, dans un rapport de 2011, soulignait le risque élevé de communautarisme dont ce dispositif est porteur. Communautarisme qui, toujours selon le Haut conseil à l'intégration, est un frein à l'intégration de ces élèves. Après l'annonce du président de supprimer tous les ELCO à la rentrée prochaine - ce qui est une bonne chose - pour les remplacer par un nouveau dispositif nommé EILE, elle l'interroge sur le bien-fondé de ce nouveau dispositif qui maintiendra les élèves dans l'apprentissage de leur langue d'origine, au lieu de leur permettre de bénéficier de cours supplémentaires pour l'apprentissage du français et de la culture française, qui leur donneraient la possibilité de mieux s'intégrer et d'apprendre à aimer ce qui est devenu leur pays : la France. Elle lui demande donc les mesures qu'il compte prendre afin de favoriser l'apprentissage du français plutôt que de continuer à enseigner les langues d'origine de ces élèves, que ceux-ci pratiquent de toute façon le plus souvent à domicile et dans leur environnement familial.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) poursuit le travail engagé pour faire

évoluer les ELCO vers le dispositif EILE. La poursuite de la transformation, engagée dès 2015, repose sur une amélioration qualitative des enseignements délivrés et un contrôle accru des contenus pédagogiques enseignés en classe. L'existence de ces EILE ne remet nullement en cause la priorité accordée par le MENJS aux savoirs fondamentaux et en particulier à la maîtrise de la langue française de nos élèves. L'apprentissage d'une autre langue que la langue française ne met pas en difficulté les élèves qui, dès la classe de cours préparatoire, apprennent tous une autre langue vivante. Le contenu des EILE tend à se rapprocher du programme de langues vivantes de l'école élémentaire. Les compétences linguistiques sont adossées au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et le niveau à atteindre au bout de quatre années est le niveau A1. Par ailleurs, ces enseignements de langue, optionnels, se déroulent en dehors des 24 heures d'enseignement réglementairement fixés. Aussi, les EILE ne se substituent pas aux enseignements des autres disciplines, le temps d'apprentissage des enseignements fondamentaux, dont le français, est préservé. Suite à la signature de nouveaux accords bilatéraux, le Portugal est entré dans le dispositif EILE lors de la rentrée 2017 et la Tunisie lors de la rentrée 2018. L'EILE permet de valoriser l'apprentissage des langues concernées. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une politique linguistique cohérente et diversifiée conforme au rapport établi par Chantal Manès et Alex Taylor « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde » remis au ministre en septembre 2018.